



JORF n°0273 du 26 novembre 2014 page 19754
texte n° 36

ARRETE

Arrêté du 14 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 28 mars 2012 relatif à la médaille de la sécurité intérieure

NOR: INTK1426488A

ELI:

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/11/14/INTK1426488A/jo/texte>

Le ministre de l'intérieur,
Vu le décret n° 2012-424 du 28 mars 2012 portant création de la médaille de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du 28 mars 2012 relatif à la médaille de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 28 mars 2012 relatif à la médaille de la sécurité intérieure,
Arrête :

Article 1

L'article 4 de l'arrêté du 28 mars 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Après les mots : « Sapeurs-pompiers », sont insérés les mots : « Direction générale des étrangers en France ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 novembre 2014.

Bernard Cazeneuve